



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES



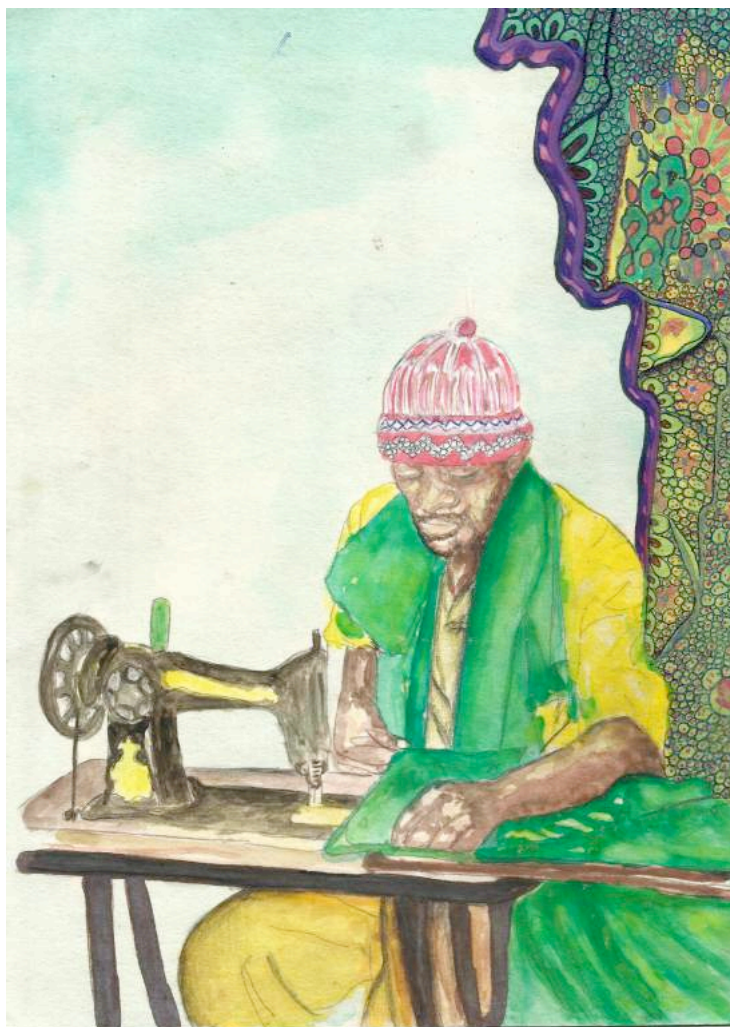
Secondes Rencontres Internationales Roger Decottignies

**Faculté de Droit Université Savoie Mont Blanc
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques Université Cheikh Anta Diop**

Dakar - 8, 9 et 10 Avril 2019

Le « tailleur » et ses modèles d'hier à demain

**Approches juridiques et politiques croisées
France-Sénégal**



(En couverture : peinture de Banna Sadio, école des Beaux-arts de Dakar, 2019)

« Entamer l'assurance d'un maître tailleur doit être considéré comme l'une des tâches les plus difficiles et les plus lourdes que l'audace puisse se décider à entreprendre et qu'une résolution téméraire puisse être déterminée à effectuer. Les tailleurs et leurs conceptions m'inspirent globalement une crainte constante et violente, dont pourtant je n'éprouve nulle honte, car la crainte en l'occurrence est aisément explicable. »

Robert Walser, La promenade, NRF Gallimard, 1987 (1967).

Nul, comme le dit la tradition, si ce n'est Adam lui-même, n'a jamais construit sa demeure à partir de rien. Fondations matérielles, fondations intellectuelles, circulations des idées et des formes d'organisation, d'action ou de réflexion : tous les architectes de l'humain n'ont cessé, depuis l'aube des temps, de croiser et de retravailler les modèles dont ils avaient pu avoir connaissance. A l'instar des tailleurs de pierre ou de vêtements, c'est notamment dans le domaine des sciences et techniques, mais également en philosophie et en droit, dans l'éducation des administrateurs et dans la régulation des cités, que ces activités d'échanges et de réinterprétations, d'adaptations de modèles intellectuels et normatifs venus du passé ou de l'extérieur, se sont trouvées être particulièrement intenses et déterminantes.

La Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a été formellement créée en 1957, trois ans avant la proclamation de l'indépendance de la République du Sénégal, sous la responsabilité du professeur de Droit Privé français Roger Decottignies. Elle fait suite à « l'Ecole supérieure de Droit »

initiée au sein de « l'Institut des Hautes Etudes de Dakar », que le recteur Jean Capelle a souhaité établir dès 1950, à rebours des autorités coloniales qui lui refusent le qualificatif « d'universitaire ». Roger Decottignies dirigera l'une et l'autre. Il participera activement aux travaux de rédaction des premiers codes « de la famille » et « des obligations civiles et commerciales » du Sénégal, quittant Dakar en 1959, avant de poursuivre sa carrière en France et de devenir le premier président de l'Université de Savoie à Chambéry. Il ne sera pas le seul universitaire français à avoir contribué à la formation des enseignants en droit et des juristes sénégalais, qu'ils soient magistrats, avocats, ou administrateurs civils. Ainsi le doyen Alain Bockel, pour le Droit Public, lui succédera-t-il à la tête de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de Dakar quelques années plus tard, juste après le doyen et professeur de Droit Privé, et futur président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade.

Les Rencontres Internationales Roger Decottignies, en prolongement de leur première session de mai 2016 consacrée à l'histoire croisée des recherches et du droit de l'énergie solaire entre la France et le Sénégal (Caille et Badji, 2018) ¹, se proposent de poursuivre du 8 au 10 avril 2019, pour leur seconde session, le recensement et l'interprétation des processus d'échanges et de circulation de savoirs, de concepts juridiques, de lois, de réglementations et d'outils d'action ou de politiques publiques entre les deux pays.

¹ Caille, Frédéric, et Mamadou Badji, éd. 2018. *Du soleil pour tous. L'énergie solaire au Sénégal : un droit, des droits, une histoire*. Chambéry - Dakar - Québec: éditions science et bien commun. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/soleilpourtous/>

Les Rencontres seront structurées en trois grandes sessions.

La première session sera ouverte par le professeur émérite d'Histoire du Droit **Bernard Durand**. Elle sera notamment consacrée à l'action de personnes remarquables et de grands « passeurs » entre cultures juridiques et administratives, tels du côté français le recteur Capelle ou le doyen Roger De Decottignie. Elle portera également sur les **modèles d'enseignement et de formation juridique** franco-sénégalais d'avant et d'après la période de l'indépendance.

La seconde session sera ouverte par la professeure émérite de Droit Privé **Geneviève Pignarre**. Elle sera notamment consacrée aux **évolutions contemporaines du droit privé et des droits de la personne**, et en particulier aux transformations rapides de l'encadrement juridique des relations professionnelles, tant en France qu'au Sénégal.

La troisième session sera ouverte par le professeur émérite d'Economie et de Socioéconomie **Jean-Michel Servet**. Cette session transdisciplinaire interrogera particulièrement **le concept philosophique, politique et juridique** aujourd'hui fortement redécouvert de « **communs** » et « **biens communs** », notamment à la lumière des pratiques, à la fois « vernaculaires » et modernes, en Europe comme au Sénégal, qui peuvent y être associées.

Coordination scientifique et renseignements :

Mamadou Badji, Professeur d'Histoire du Droit, Université Cheikh Anta Diop, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques : mamadou.badji@ucad.edu.sn

Frédéric Caille, Maître de Conférences HDR en Science Politique, Université Savoie Mont Blanc, Faculté de Droit : frederic.caille@univ-smb.fr

Lundi 8 avril 2019

9h – Accueil des participantes et participants

9h30 – 10h00 - Allocutions d'ouverture

10h – 11h15 - Leçon d'ouverture de la Première Session.

Bernard Durand, Professeur d'Histoire du Droit émérite, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit, Université de Montpellier :

« Le tailleur, ses modèles et l'historien du droit : 'un pont trop loin' ».

11h15-11h45 - Mamadou Badji, Professeur d'Histoire du Droit, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques :

« Le juriste en société(s) et la construction du droit. Histoire et méthode de l'enseignement dans les facultés de droits depuis le XIXe siècle. »

11h45-12h15 - Damiano Matasci, Maître assistant en Histoire Internationale et Etudes Politiques, IEPHI de Lausanne :

« Coopération internationale et enjeux éducatifs (post)coloniaux : réflexions à partir du cas du Sénégal (1945-1961) ».

12h30-14h - Déjeuner

Lundi 8 avril 2019 (après-midi)

14h-14h30 - Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye, Maître de Conférence en Droit Privé, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques :
« L'œuvre du professeur Roger Decottignies en droit privé africain ».

14h30-15h00 - Frédéric Charlin, Maître de Conférences en Histoire du Droit, Université Pierre Mendès France Grenoble II, Faculté de Droit :
« La Cour de Cassation, des bonnes mœurs à la dignité humaine ».

15h00-15h30 - Georgette Suzanne Guiliwal A. Bigbong épouse Ateba, Docteur en Droit Privé, Université de Yaoundé II Soa - Cameroun :
« La figure juridique contemporaine de l'adultère dans le mariage : regard croisé entre la France, le Sénégal et le Cameroun ».

15h30-16h - Blaise-Alfred Ngando, Professeur d'Histoire du Droit, Université de Yaoundé II : « Le modèle républicain a-t-il un avenir en Afrique ? ».

16h30-17h00 - Ibrahima Ly, Professeur agrégé de Droit Public, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques : (Participation sous réserve).

Mardi 9 avril 2019

9h - 10h15 - Leçon d'ouverture de la Seconde Session.

- Geneviève Pignarre, Professeur de Droit Privé émérite, Université Savoie Mont Blanc,

Faculté de Droit :

« D'un modèle, l'autre : Droits privés français et sénégalais. Un maillage étroit, sans maille à partir ? ».

10h15 - 10h45 - Mohamed Bachir Nyang, Professeur agrégé de Droit Privé, Université

Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques :

« Un nouveau droit du travail ? Vue(s) du Sénégal » (Participation sous réserve)

11h15 - 11h45 - Germain Ntono Tsimi, Professeur agrégé de Droit Privé, Université de

Yaoundé II, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

« Le juge tisseur de normes. Esquisse de modélisation des rapports des règles de droit dans l'ordre juridique ».

11h45 - 12h15 - Carole Ollagnon Delroise, avocate praticienne des modes amiables et

formatrice, coresponsable du Diplôme Universitaire (DU) sur les MARD délivré par la

Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc :

« Les MARD (modes alternatifs de règlement des différends) en Afrique, dans les pays Anglo-Saxons et en Europe : de la tradition à la conceptualisation et la migration des modèles ».

12h30-14h00 - Déjeuner

Mardi 9 avril 2019 (après-midi)

14h-14h30 - Simon Pierre Bela Nyebe, Docteur en droit public, Université de Yaoundé II-Soa au Cameroun :

« Le tailleur du droit international face au décloisonnement du droit ».

14h30-15h00 - Hubert Delroise, Conseiller pour le développement économique, Cabinet du Ministre de la gouvernance territoriale du Sénégal :

« Le développement économique des territoires : universalité et adaptation du modèle dans les pays du Sud. Les exemples du Sénégal et d'Haïti ».

15h00 - 15h30 - Grégoire Calley, Maître de Conférences en Droit Public, Université Savoie Mont Blanc, Faculté de Droit :

« La préférence locale dans l'outre-mer français ».

16h00 – 16h30 - Moussa Samb, Professeur agrégé de Droit Privé émérite, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques :

« Régulation et sécurité alimentaire : contribution à une recherche sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest ».

16h30 - 17h00 - Myriam Donsimoni, Maître de Conférences en Economie, Université Savoie Mont Blanc, Faculté de Droit :

« Un modèle de réciprocité au service de l'homo sociabilis ».

Mercredi 10 avril 2019

9h - 10h15 - Leçon d'ouverture de la Troisième Session.

- Jean-Michel Servet, Professeur d'économie et socio-économie émérite, Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève, Laboratoire Triangle :
« Comprendre les communs d'hier pour (re)produire présentement ceux de demain ».

10h15 - 10h45 - Sérigné Momar Sarr, docteur en Sociologie, Université Gaston Berger, Saint Louis Sénégal.

« Institutionnalisme, incertitude et prospective. Construire les communs pour un *futur* au futur. »

11h15 - 11h45 - Bruno Berthier, Maître de Conférences en Histoire du Droit, Université Savoie Mont Blanc, Faculté de Droit :

« Le tailleur et l'ambiguïté de ses modèles : une illustration historique de la réduction contre nature des communs alpins ancestraux au gabarit de la tradition juridique romaniste ».

11h45 - 12h15 - Frédéric Caille, Maître de Conférences en Science Politique, Université Savoie Mont Blanc, Faculté de Droit :

« *The Blessing of the Commons* : les énergies renouvelables ou le premier des communs. Repères historiques, théoriques et juridiques pour une nouvelle conceptualisation ».

12h30-14h00 - Déjeuner

Mercredi 10 avril 2019 (après-midi)

14h00 – Projection-débat du film court *Le rêve solaire : sur les traces de la Sofretes au Sénégal* (2018), de Aïda Lorrain, étudiante en 5e année à l'École Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole et réalisatrice.

14h45 - Lancement de la réédition de l'ouvrage d'Abdou Moumouni Dioffo *L'éducation en Afrique* (1964, réédition 2019 <https://www.editions-scienceetbiencommun.org>) avec :

- Marc-Jacquet Pierroulet, ex-coopérant de l'Office Nigérien de l'Energie Solaire (ONERSOL) avec le professeur Abdou Moumouni Dioffo en 1970-1972 :

« Coopérer pour l'énergie : retour sur une expérience de 'Volontaire français' au Niger avec le professeur Abdou Moumouni Dioffo 1970-1972 ».

- Mamadou Badji, Frédéric Caille : les enjeux d'une réédition.



15h30 – 16h00 - Abdoulaye Toure, ancien chef du Bureau Energie Solaire de la Direction Générale de la Recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Sénégal (2007-2015), président du GIE PALETTE :

« Promotion de l'entrepreneuriat social à travers la production locale d'équipements solaires dans les zones rurales. ».

16h15 – 17h00 – Discussion et clôture(s) des débats.